
Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°8

publié le 19/01/2010

Janvier 2010

Sommaire

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

POLE SANTE

SANTE PUBLIQUE

2010018-01 - Arrêté préfectoral portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire d'analyses de biologie méd

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

Bureau du Courrier

2010019-01 - Arrêté portant suppléance de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Arrêté n°2010018-01

Arrêté préfectoral portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale

Administration : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Bureau : SANTE PUBLIQUE

Auteur : Chantal VERSOLATO

Signataire : Directeur DDASS

Date de signature : 18 Janvier 2010

Résumé : Création du LABM SELARL 'BIOCYP' sis à Saint Cyprien (66750) - Lieu-dit 'la Prade'



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
des Pyrénées-Orientales

**Arrêté Préfectoral n°
portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6211-2, L.6211-3, L. 6211-9, R.6211-1 à R.6211-13, D.6221-1 à D.6221-4, R.6212-72 à R.6212-92 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié, relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la demande en date du 16 octobre 2009 présentée par Madame Michelle HOOCK, pharmacien biologiste pour l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Saint Cyprien (66750) - Lieu-dit "la Prade" et dirigé par Madame Michelle HOOCK, pharmacien biologiste ;

Vu l'avis du Conseil Central de la Section G de l'ordre des pharmaciens en date du 20 novembre 2009 ;

Vu l'avis de Madame le Pharmacien Inspecteur Régional de Santé Publique en date du 5 janvier 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009236-26 du 24 août 2009 portant délégation de signature à Monsieur Dominique KELLER, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;

Sur la proposition du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Pyrénées-Orientales ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Est inscrit sur la liste des laboratoires en exercice dans le département des Pyrénées-Orientales sous le n° 66-100, le laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Saint Cyprien (66750) - Lieu-dit "la Prade".

Directrice : Madame Michelle HOOCK, pharmacien biologiste.

ARTICLE 2 : Madame Michelle HOOCK, pharmacien biologiste, directrice du laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à Saint Cyprien (66750) - Lieu-dit "la Prade" est autorisée à effectuer les catégories d'analyses suivantes :

- Hématologie
- Immunologie
- Virologie et Bactériologie
- Biochimie
- Parasitologie

ARTICLE 3 : Ce laboratoire est exploité sous forme de SELARL dont la dénomination est "BIOCYP" et qui est inscrite sur la liste des SELARL sous le n° 66 SEL 19 dont le siège social est fixé à Saint Cyprien (66750) - Lieu-dit "la Prade".

ARTICLE 4 : Dans le délai de deux mois qui suit la notification du présent arrêté, pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes, outre le recours gracieux ou hiérarchique, un recours pour excès de pouvoir peut être formé devant le tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame le Pharmacien Inspecteur Régional et Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Pyrénées-Orientales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le **18 JAN. 2010**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales



Dominique KELLER

Arrêté n°2010019-01

Arrêté portant suppléance de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Administration : Préfecture des Pyrénées-Orientales

Bureau : Bureau du Courrier

Signataire : Préfet

Date de signature : 19 Janvier 2010



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant suppléance de Monsieur le Préfet
des Pyrénées-Orientales**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45, alinéa II ;
- VU** le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 17 mars 2008 nommant M. François-Claude PLAISANT Directeur de Cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture

ARRETE

ARTICLE 1er : M. François-Claude PLAISANT, Directeur de Cabinet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Sous-Préfet, est désigné pour assurer la suppléance de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales les samedi 23 et 24 janvier 2010.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de Cabinet, Sous-Préfet, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 19 JAN. 2010

Le Préfet,

Jean-François DELAGE